

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Port du masque obligatoire dans les lieux clos à compter du 20 juillet 2020

GOSIER, LE 20 JUILLET 2020 — Le Maire du Gosier, Cédric CORNET, informe la population, que conformément à l'annonce du Gouvernement, le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants de 11 ans et plus, à compter du 20 juillet 2020, dans tous les lieux clos et notamment les services municipaux.

Chacun devra donc se couvrir les voies respiratoires dès qu'il pénètre dans un espace clos, public ou privé. Cette mesure vise à contenir la circulation du Coronavirus.